

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

PENSIONS MILITAIRES  
D'INVALIDITÉ ET DES  
VICTIMES DE GUERRE ET  
AUTRES PENSIONS





---

### PROGRAMME 743

---

#### **PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE ET AUTRES PENSIONS**

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	4
<a href="#">Présentation des crédits</a>	6
<a href="#">Justification au premier euro</a>	10

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Guillaume TALON

Directeur du service des retraites de l'État (Direction générale des finances publiques)

Responsable du programme n° 743 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

Le programme *pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions* (n° 743) est composé de deux ensembles de dépenses de pensions et autres avantages à vocation viagère :

- les pensions versées au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (PMIVG) ;
- les pensions, rentes et allocations de régimes de retraite ou équivalents dont l'État est directement redevable, notamment au titre d'engagements historiques et de reconnaissance de la Nation.

Ces différentes dépenses ont la particularité commune d'être exclusivement prises en charge par la solidarité nationale. Elles ne mettent pas en œuvre de logique contributive, à la différence du programme *pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité* (n°741), pour lequel les recettes sont, pour l'essentiel, assurées par des contributions employeurs et des cotisations salariales.

Le programme 743 est un programme *miroir* : à chacune de ses actions correspond une dépense située dans des programmes ministériels du budget général, dits programmes *support*. Les dépenses de ces programmes support constituent les seules recettes, hors indus, du programme 743. Les objectifs de ce circuit financier sont d'identifier, avec les deux autres programmes du CAS Pensions, l'ensemble des dépenses de pensions financées directement par l'État et de contribuer à l'identification des engagements viagers de l'État. Compte tenu de sa nature, le programme 743 ne comporte ni objectif, ni indicateur de performance et la justification au premier euro de ses actions est présente dans les documents budgétaires des programmes support correspondants.

#### Pilotage et acteurs

Ce programme fait intervenir plusieurs gestionnaires et comptables :

- le SRE, service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques (DGFIP), qui liquide et concède les pensions relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et les pensions d'Alsace-Moselle ; il paye les dernières rentes « accident du travail » de l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française) et assure l'animation des centres de gestion des retraites de la DGFIP ;
- les programmes ministériels qui versent les différentes subventions d'équilibre, notamment le programme n° 169, sous la responsabilité du ministère des armées, qui finance les pensions militaires d'invalidité, la retraite du combattant et les allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ;
- le réseau de la DGFIP, notamment les centres de gestion des retraites, qui assure le paiement des pensions civiles ou militaires. Il est également responsable du paiement des pensions militaires d'invalidité, des retraites du combattant, des pensions des ministres des cultes d'Alsace-Moselle, ainsi que des traitements attachés à la Légion d'honneur et à la médaille militaire. La direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFiPE) assure le paiement des pensions à l'étranger ;
- la Caisse des dépôts et consignations, qui assure la gestion, pour le compte de l'État, du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents ainsi que du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien ;
- l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) qui assure, depuis 2015, pour le compte de l'État, la gestion des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs de l'armée française ;
- l'Association pour la prévoyance collective (APC), qui assure la gestion, pour le compte de l'État, des allocations sur-complémentaires de retraite versées à certains anciens agents de l'ORTF non-journalistes.

#### Structuration en actions

Ce programme se décline en sept actions, en fonction de la nature des différentes allocations :

action 1 – Reconnaissance de la Nation pour la retraite du combattant, la Légion d'honneur et la médaille militaire

action 2 – Réparation pour les pensions militaires d'invalidité

action 3 – Pensions d'Alsace-Moselle

action 4 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs

action 5 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien

action 6 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident

action 7 – Pensions de l'ORTF

Le programme 743 est en sur-exécution en 2019, à +32 M€ en dépenses et à +5 M€ en recettes ce qui se traduit par un solde budgétaire négatif de -27 M€. Le dépassement de la prévision LFI a pu être couvert sans difficulté par les reports de crédits en dépenses et par le solde comptable cumulé en recettes. En effet, afin de le solde comptable cumulé du programme 743, en accord avec la Direction du Budget, l'appel de fonds de fin d'année adressé au programme support 169 géré par le ministère des Armées a été réduit de 31,8 M€. Fin 2019, les crédits reportables s'élèvent à 76 M€ et le solde cumulé du programme à 8 M€.



## Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Reconnaissance de la Nation		4 202	709 300 000 713 382 895	<b>709 300 000</b> <b>713 382 895</b>	709 300 000
02 – Réparation		100 000 9 147	965 200 000 990 646 350	<b>965 300 000</b> <b>990 655 496</b>	965 300 000
03 – Pensions d'Alsace-Lorraine	16 000 000 16 008 147			<b>16 000 000</b> <b>16 008 147</b>	16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			16 520 000 19 706 618	<b>16 520 000</b> <b>19 706 618</b>	16 520 000
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	42 400 42 311	<b>50 000</b> <b>49 933</b>	50 000
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		370 000 345 838	12 160 000 11 751 464	<b>12 530 000</b> <b>12 097 302</b>	12 530 000
07 – Pensions de l'ORTF		17 000 16 604	123 000 104 866	<b>140 000</b> <b>121 470</b>	140 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>16 000 000</b>	<b>494 600</b>	<b>1 703 345 400</b>	<b>1 719 840 000</b>	<b>1 719 840 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 057 385	+105 177 885		+108 235 270	
Total des AE ouvertes	19 057 385	1 809 017 885		1 828 075 270	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>16 008 147</b>	<b>383 412</b>	<b>1 735 634 503</b>	<b>1 752 026 063</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Reconnaissance de la Nation			709 300 000 713 382 895	<b>709 300 000</b> <b>713 382 895</b>	709 300 000
02 – Réparation		100 000 9 147	965 200 000 990 646 350	<b>965 300 000</b> <b>990 655 496</b>	965 300 000
03 – Pensions d'Alsace-Lorraine	16 000 000 16 008 147			<b>16 000 000</b> <b>16 008 147</b>	16 000 000
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			16 520 000 19 706 618	<b>16 520 000</b> <b>19 706 618</b>	16 520 000
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	42 400 42 311	<b>50 000</b> <b>49 933</b>	50 000
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		370 000 345 838	12 160 000 11 751 464	<b>12 530 000</b> <b>12 097 302</b>	12 530 000
07 – Pensions de l'ORTF		17 000 16 604	123 000 104 866	<b>140 000</b> <b>121 470</b>	140 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>16 000 000</b>	<b>494 600</b>	<b>1 703 345 400</b>	<b>1 719 840 000</b>	<b>1 719 840 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					

## Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 743

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 057 385	+105 177 885		+108 235 270	
Total des CP ouverts	19 057 385	1 809 017 885		1 828 075 270	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>16 008 147</b>	<b>379 211</b>	<b>1 735 634 503</b>	<b>1 752 021 861</b>	

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018					
01 – Reconnaissance de la Nation	33 168	10 847	744 700 000 733 904 427	744 700 000	744 700 000 733 948 442
02 – Réparation	180	200 000 42 091	1 074 000 000 1 064 767 621	1 074 200 000	1 074 200 000 1 064 809 892
03 – Pensions d'Alsace-Lorraine	16 000 000 15 824 283			16 000 000	16 000 000 15 824 283
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			15 370 000 16 912 403	15 370 000	15 370 000 16 912 403
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	42 400 42 967	50 000	50 000 50 589
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		370 000 393 632	11 800 000 12 054 609	12 170 000	12 170 000 12 448 241
07 – Pensions de l'ORTF		16 500 15 984	153 500 137 399	170 000	170 000 153 383
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>16 000 000</b>	<b>594 100</b>	<b>1 846 065 900</b>	<b>1 862 660 000</b>	<b>1 862 660 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>15 857 631</b>	<b>470 176</b>	<b>1 827 819 426</b>		<b>1 844 147 233</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018					
01 – Reconnaissance de la Nation	33 168		744 700 000 733 904 427	744 700 000	744 700 000 733 937 595
02 – Réparation	180	200 000 42 091	1 074 000 000 1 064 767 621	1 074 200 000	1 074 200 000 1 064 809 892
03 – Pensions d'Alsace-Lorraine	16 000 000 15 824 283			16 000 000	16 000 000 15 824 283
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs			15 370 000 16 912 403	15 370 000	15 370 000 16 912 403
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		7 600 7 622	42 400 42 967	50 000	50 000 50 589
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la		370 000	11 800 000	12 170 000	12 170 000

## Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  Prévision LFI 2018 Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
défense passive victimes d'accident		393 632	12 054 609		<b>12 448 241</b>
07 – Pensions de l'ORTF		16 500 15 984	153 500 137 399	170 000	<b>170 000</b> <b>153 383</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>16 000 000</b>	<b>594 100</b>	<b>1 846 065 900</b>	<b>1 862 660 000</b>	<b>1 862 660 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>15 857 631</b>	<b>459 329</b>	<b>1 827 819 426</b>		<b>1 844 136 386</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>15 857 631</b>	<b>16 000 000</b>	<b>16 008 147</b>	<b>15 857 631</b>	<b>16 000 000</b>	<b>16 008 147</b>
Prestations sociales et allocations diverses	15 857 631	16 000 000	16 008 147	15 857 631	16 000 000	16 008 147
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>470 176</b>	<b>494 600</b>	<b>383 412</b>	<b>459 329</b>	<b>494 600</b>	<b>379 211</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	470 176	494 600	383 412	459 329	494 600	379 211
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>1 827 819 426</b>	<b>1 703 345 400</b>	<b>1 735 634 503</b>	<b>1 827 819 426</b>	<b>1 703 345 400</b>	<b>1 735 634 503</b>
Transferts aux ménages	1 827 819 426	1 703 345 400	1 735 634 503	1 827 819 426	1 703 345 400	1 735 634 503
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 719 840 000</b>			<b>1 719 840 000</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 057 385			+3 057 385	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+105 177 885			+105 177 885	
<b>Total*</b>	<b>1 844 147 233</b>	<b>1 828 075 270</b>	<b>1 752 026 063</b>	<b>1 844 136 386</b>	<b>1 828 075 270</b>	<b>1 752 021 861</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019	3 057 385	105 177 885	3 057 385	105 177 885				
<b>Total</b>	<b>3 057 385</b>	<b>105 177 885</b>	<b>3 057 385</b>	<b>105 177 885</b>				

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>3 057 385</b>	<b>105 177 885</b>	<b>3 057 385</b>	<b>105 177 885</b>				

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Reconnaissance de la Nation		709 300 000 713 387 097	709 300 000 713 387 097		709 300 000 713 382 895	709 300 000 713 382 895
02 – Réparation		965 300 000 990 655 496	965 300 000 990 655 496		965 300 000 990 655 496	965 300 000 990 655 496
03 – Pensions d'Alsace-Lorraine	16 000 000 16 008 147		16 000 000 16 008 147	16 000 000 16 008 147		16 000 000 16 008 147
04 – Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		16 520 000 19 706 618	16 520 000 19 706 618		16 520 000 19 706 618	16 520 000 19 706 618
05 – Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		50 000 49 933	50 000 49 933		50 000 49 933	50 000 49 933
06 – Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		12 530 000 12 097 302	12 530 000 12 097 302		12 530 000 12 097 302	12 530 000 12 097 302
07 – Pensions de l'ORTF		140 000 121 470	140 000 121 470		140 000 121 470	140 000 121 470
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>16 000 000</b>	<b>1 703 840 000</b>	<b>1 719 840 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>1 703 840 000</b>	<b>1 719 840 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 057 385	+105 177 885	+108 235 270	+3 057 385	+105 177 885	+108 235 270
Total des crédits ouverts	19 057 385	1 809 017 885	1 828 075 270	19 057 385	1 809 017 885	1 828 075 270
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>16 008 147</b>	<b>1 736 017 915</b>	<b>1 752 026 063</b>	<b>16 008 147</b>	<b>1 736 013 714</b>	<b>1 752 021 861</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 049 238	+72 999 970	+76 049 207	+3 049 238	+73 004 171	+76 053 409

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les seules dépenses du programme 743 imputées en titre 2 concernent les pensions d'Alsace-Moselle (action 3). Toutes les autres dépenses du programme sont classées hors titre 2.

Les dépenses d'intervention portent sur toutes les autres allocations ou rentes viagères autre que celles imputées en titre 2 : retraite du combattant, légion d'honneur et médaille militaire (action 01) ; pensions militaires d'invalidité (action 02) ; allocations de reconnaissance des anciens supplétifs (action 04) ; pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien (action 05) ; pensions des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accident (action 06) et enfin rentes accident du travail pour les anciens agents de l'ORTF et allocations supplémentaires des anciens agents non journalistes de l'ORTF (action 07).

Les dépenses de fonctionnement concernent les intérêts moratoires et frais de justice versées sur décision de justice ou encore les frais de gestion des organismes qui assurent, pour le compte de l'État, la gestion de certains régimes (la Caisse des dépôts et consignation pour les action 5 et 6 et l'Association pour la prévoyance collective pour une partie de l'action 07).

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	16 000 000	1 703 840 000	1 719 840 000	16 000 000	1 703 840 000	1 719 840 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>16 000 000</b>	<b>1 703 840 000</b>	<b>1 719 840 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>1 703 840 000</b>	<b>1 719 840 000</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté en date du 7 mars 2019 (NOR : CPAB1902579A), le programme 743 a bénéficié du report des crédits disponibles en fin d'année 2018 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « *Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte* ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale.

Le montant des reports est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>1 809 017 885</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>1 809 017 885</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>1 736 017 915</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>1 736 013 714</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>72 999 970</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 736 013 714</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>11 386</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>-10 847</b>					
	<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>539</b></b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>539</b>
	AE engagées en 2019 (E2) <b>1 736 017 915</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 736 013 714</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>4 202</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>4 740</b></b>
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>4 740</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

**Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions**

Programme n° 743 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

**Action 01****Reconnaissance de la Nation**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		709 300 000	<b>709 300 000</b>		713 387 097	<b>713 387 097</b>
Crédits de paiement		709 300 000	<b>709 300 000</b>		713 382 895	<b>713 382 895</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		4 202		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 202		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	709 300 000	713 382 895	709 300 000	713 382 895
Transferts aux ménages	709 300 000	713 382 895	709 300 000	713 382 895
<b>Total</b>	<b>709 300 000</b>	<b>713 387 097</b>	<b>709 300 000</b>	<b>713 382 895</b>

Les crédits consommés sur les titres 3 et 6 correspondent :

- pour la sous-action 01 : aux dépenses afférentes à la retraite du combattant accordée aux titulaires de la carte du combattant (712,73 M€) dont la population est en contraction régulière (913 012 bénéficiaires au 31/12/2019 contre 940 071 au 31/12/2018) ;
- pour les sous-actions 02 et 03 : aux traitements attachés à la Légion d'honneur et à la médaille militaire (respectivement 0,17 M€ et 0,48 M€).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans les rapports annuels de performances des programmes du budget général suivants :

- s'agissant de la retraite du combattant : à l'action 01, sous-action 11 du programme n° 169 du budget général « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- s'agissant des traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire : au programme n° 129 du budget général « Coordination du travail gouvernemental », relevant de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

**Action 02****Réparation**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		965 300 000	<b>965 300 000</b>		990 655 496	<b>990 655 496</b>
Crédits de paiement		965 300 000	<b>965 300 000</b>		990 655 496	<b>990 655 496</b>

**Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions**

Programme n° 743 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	9 147	100 000	9 147
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	9 147	100 000	9 147
Titre 6 : Dépenses d'intervention	965 200 000	990 646 350	965 200 000	990 646 350
Transferts aux ménages	965 200 000	990 646 350	965 200 000	990 646 350
<b>Total</b>	<b>965 300 000</b>	<b>990 655 496</b>	<b>965 300 000</b>	<b>990 655 496</b>

Les crédits consommés en titre 3 sur cette action correspondent à des dépenses d'intérêts moratoires et de frais de justice versées sur décisions de justice. Les rappels de pension sont imputés en dépenses d'intervention.

Les crédits consommés en titre 6 sur cette action correspondent aux dépenses de pensions dues au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (PMIVG) ainsi que les allocations rattachées, versées aux victimes d'actes de terrorisme.

Pour 2019, ces dépenses représentent 57 % des dépenses totales du programme 743 contre 58 % en 2018. Il est constaté une baisse régulière des dépenses de PMI, en raison de la contraction naturelle du nombre de bénéficiaires (196 660 au 31/12/2019 contre 206 676 au 31/12/2018).

La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée dans le rapport annuel de performances du programme du budget général n° 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », à l'action 01, sous-action 10.

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les PMIVGAT » :

[https://retraitesdeletat.gouv.fr/portail/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/09\\_pmivgat.html](https://retraitesdeletat.gouv.fr/portail/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/09_pmivgat.html)

**Action 03****Pensions d'Alsace-Lorraine**

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	16 000 000		<b>16 000 000</b>	16 008 147		<b>16 008 147</b>
Crédits de paiement	16 000 000		<b>16 000 000</b>	16 008 147		<b>16 008 147</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 000 000	16 008 147	16 000 000	16 008 147
Prestations sociales et allocations diverses	16 000 000	16 008 147	16 000 000	16 008 147
<b>Total</b>	<b>16 000 000</b>	<b>16 008 147</b>	<b>16 000 000</b>	<b>16 008 147</b>

Les dépenses de pensions d'Alsace-Moselle résultent d'un héritage de la législation allemande de 1909. Les ministres des cultes catholique, protestant luthérien, protestant réformé et israélite, dans le cadre du régime concordataire sont rémunérés par l'État, lequel assure également leur régime de retraite.

Ce sont les seules dépenses du programme 743 inscrites en titre 2. Le nombre de bénéficiaires (droit direct et droit dérivé) s'élève à 905 au 31/12/2019 contre 891 au 31/12/2018.

La justification des crédits consommés pour cette action est présentée dans le RAP du programme n° 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Des données statistiques détaillées sur les effectifs et les pensions versées sont disponibles pour cette action sur le portail du Service des retraites de l'État, rubrique « Les professionnels / Les données statistiques / Les autres régimes gérés par le SRE » :

[https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/11\\_autres\\_regimes.html#pensions\\_d%E2%80%99alsace-moselle](https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/11_autres_regimes.html#pensions_d%E2%80%99alsace-moselle)

## Action 04

## Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		16 520 000	<b>16 520 000</b>		19 706 618	<b>19 706 618</b>
Crédits de paiement		16 520 000	<b>16 520 000</b>		19 706 618	<b>19 706 618</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	16 520 000	19 706 618	16 520 000	19 706 618
Transferts aux ménages	16 520 000	19 706 618	16 520 000	19 706 618
<b>Total</b>	<b>16 520 000</b>	<b>19 706 618</b>	<b>16 520 000</b>	<b>19 706 618</b>

Les dépenses au titre des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs, versées aux anciens harkis et membres des formations supplétives d'Algérie, sont consommées tant en AE qu'en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

**Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions**

Programme n° 743 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Après le transfert en 2015 de la dépense à l'ONAC-VG, les modalités de financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs ont évolué depuis 2016 avec le passage d'un paiement trimestriel à un paiement mensuel. Cette même année a été instaurée une allocation viagère au bénéfice des veuves et des veufs.

Les dépenses 2019 sont supérieures de 19,3 % au montant prévu en LFI du fait des mesures de revalorisation. La justification des crédits consommés afférents à cette action est développée à l'action 07 du rapport annuel de performances du programme n° 169 du budget général « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » relevant de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

**Action 05****Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		50 000	<b>50 000</b>		49 933	<b>49 933</b>
Crédits de paiement		50 000	<b>50 000</b>		49 933	<b>49 933</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 600	7 622	7 600	7 622
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 600	7 622	7 600	7 622
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 400	42 311	42 400	42 311
Transferts aux ménages	42 400	42 311	42 400	42 311
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>49 933</b>	<b>50 000</b>	<b>49 933</b>

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignation qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 198 « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres » relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».

**Action 06****Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		12 530 000	<b>12 530 000</b>		12 097 302	<b>12 097 302</b>
Crédits de paiement		12 530 000	<b>12 530 000</b>		12 097 302	<b>12 097 302</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	370 000	345 838	370 000	345 838
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	370 000	345 838	370 000	345 838
Titre 6 : Dépenses d'intervention	12 160 000	11 751 464	12 160 000	11 751 464
Transferts aux ménages	12 160 000	11 751 464	12 160 000	11 751 464
<b>Total</b>	<b>12 530 000</b>	<b>12 097 302</b>	<b>12 530 000</b>	<b>12 097 302</b>

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations qui assure, pour le compte de l'État, la gestion du régime des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident.

Les dépenses d'intervention correspondent strictement aux pensions des sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accident.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 161 « Sécurité civile » relevant de la mission « Sécurités ».

**Action 07****Pensions de l'ORTF**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		140 000	<b>140 000</b>		121 470	<b>121 470</b>
Crédits de paiement		140 000	<b>140 000</b>		121 470	<b>121 470</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 000	16 604	17 000	16 604
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 000	16 604	17 000	16 604
Titre 6 : Dépenses d'intervention	123 000	104 866	123 000	104 866
Transferts aux ménages	123 000	104 866	123 000	104 866
<b>Total</b>	<b>140 000</b>	<b>121 470</b>	<b>140 000</b>	<b>121 470</b>

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC) qui liquide et paie pour le compte de l'État les allocations sur-complémentaires de retraite des anciens agents non journalistes de l'ORTF.

Les dépenses d'intervention correspondent aux rentes accident du travail pour les anciens agents de l'ORTF ayant été victimes d'accident du travail survenu avant le 1<sup>er</sup> octobre 1963 ordonnancées par le SRE et aux allocations surcomplémentaires des anciens agents non journalistes de l'ORTF payées par l'APC.

La justification des crédits consommés relatifs à la présente action est développée dans le RAP du programme du budget général n° 195 « Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers » relevant de la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ».

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 706 618</b>
Transferts	0	0	0	19 706 618
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 706 618</b>
Total des transferts	0	0	0	19 706 618